



CONSEIL MUNICIPAL

24 JUIN 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Etaients Présents :

M. Edouard RENAUD, Maire de Moncontour – M. Louis ZAGAROLI, 1^{er} adjoint - M. Philippe BERTRAND, 3^{ème} Adjoint – Monsieur Jean-Jacques HOULLIER, 2^{ème} Adjoint – Madame Marylène PETIT, Conseillère Municipale - M. Bruno SOUCHARD, Conseiller Municipal – M. Daniel TURQUOIS, Maire délégué de Messais – M. France POIREAU, Maire délégué d'Ouzilly-Vignolles - M. Jean-Claude BOUILLAUT, Conseiller Municipal - Mme JUILLET Nadia, Conseillère Municipale - Mme Katia GUILLOT, Conseillère Municipale -

Conseillers Consultatifs : Mme Liliane BERNARDEAU – Mme Roseline PINEAU – M. Jean-Michel JAULIN – M. Dominique PETIT-M. Jacques GUILLOT

Absents excusés : Madame Anne PEUVERGNE, Conseillère Municipale – M. Nicolas TURQUOIS, Conseiller Municipal - M. Franck JOSEPH-THEODORE, Conseiller Municipal -

Correspondant Nouvelle République : Mme Thérèse RINUIT

Nombre de pouvoirs : 3

M. Edouard RENAUD, Maire de Moncontour souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents, il ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité comme **Secrétaire de Séance : Mme Nadia JUILLET**

1- Tarif restaurant scolaire Année 2019/2020

Les membres du Conseil Municipal ont fixé les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2019/2020

Enfants âgés de moins de 6 ans	2,85 €
Enfants âgés de plus de 6 ans	3,25 €
Adultes (tarif maintenu)	9,00 €

2- Tarif cantine enseignants Année 2019/2020

Les membres du Conseil Municipal ont fixé le tarif de la cantine pour les enseignants pour l'année 2019/2020 :
5,00 €

3 – Tarifs cantine centre de loisirs Année 2019/2020

Les membres du Conseil Municipal ont fixé les tarifs de la cantine pour le centre de loisirs pour l'année 2019/2020
Enfants et animateurs **3,10 €**

4 – Décisions modificatives

Dépenses Investissement	
Article (chap.) - Opération	Montant
165 Dépôts et cautionnements reçus	340.00 €
21318/22 Autres bâtiments publics	2 546.40 €
2132/150 Immeubles de rapport	7 329.19 €
2188/160 Autres immobilisations corporelles	302.00 €
21532/ 204 Réseaux d'assainissement	1 683.00 €
2128/185 Aménagement et agencement	2 780.86 €
2031/171 Frais d'études	- 10 000.00 €
2312/195 Terrains	- 4 981.45 €

5 – Restitution caution

Il est décidé de restituer la caution au locataire du logement de Messais, lors de son départ, si aucune observation ni réserve ne sont relevées à l'état des lieux

6 – Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de la pièce 97 sur l'exercice 2018 pour un montant de 65.10 €, par l'émission d'un mandat à l'article 6541.

7 - Questions diverses

- ↳ L'éclairage de la Mairie va être mis en place très prochainement. Il sera calibré comme l'éclairage public. Des couleurs à Noël, au 14 juillet, octobre rose.
- ↳ Un administré de Messais veut installer un bâtiment avec des panneaux photovoltaïques sur la commune de Messais. M. le Maire rencontrera cette personne
- ↳ Un administré de Moncontour sollicite la commune pour une aide financière pour le raccordement assainissement de sa future maison. Le conseil municipal propose de participer au frais.
- ↳ M. Nicolas Turquois est passé à la radio ce matin pour présenter son avis concernant le projet éolien. Il a l'intention de présenter un amendement.
- ↳ Gala Jazz Danse le 29 et 30 juin

La séance est levée à 19H55.

Vu pour être affiché : le 27 juin 2019, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Edouard RENAUD, Maire de Moncontour

